



**Le GRÉSIVAUDAN**  
communauté de communes

## COMMUNAUTE DE COMMUNES LE GRESIVAUDAN

SEANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU **05 FEVRIER 2024**

Délibération n° **DEL-2024-0026**

Objet : Attribution d'une subvention à l'association Pacifique  
Airline au titre de l'année 2024

Nombre de sièges : 74  
Membres en exercice : 74

Présents : 54  
Pouvoirs : 13  
Absents : 0  
Excusés : 20  
Pour : 67  
Contre : 0

Abstention : 0  
N'ayant pas pris part au vote : 0

Acte rendu exécutoire après  
transmission en Préfecture le

**13 FEV. 2024**

et publié le

**13 FEV. 2024**

Secrétaire de séance :  
Christelle MEGRET

Le lundi 5 février 2024 à 18 heures 30, le Conseil communautaire de la Communauté de communes Le Grésivaudan s'est réuni, sous la présidence de Monsieur Henri BAILE, Président. Convocation dûment faite le 30 janvier 2024.

Présents : Cédric ARMANET, Henri BAILE, Michel BASSET, Patrick BEAU, Patricia BELLINI, Claude BENOIT, Zakia BENZEGHIBA, François BERNIGAUD, Anne-Françoise BESSON, Clément BONNET, Dominique BONNET, Christophe BORG, Coralie BOURDELAIN, Karim CHAMON, Jean-François CLAPPAZ, Alexandra COHARD, Roger COHARD, Cécile CONRY, Isabelle CURT, Brigitte DESTANNE DE BERNIS, Brigitte DULONG, Agnès DUPON, Christophe DURET, Thierry FEROTIN, Claudine GELLENS, Philippe GENESTIER, Martin GERBAUX, Alain GUILLUY, Mylène JACQUIN, Joseph JURADO, Martine KOHLY, Richard LATARGE, Julien LORENTZ, Marie-Béatrice MATHIEU, Christelle MEGRET, Françoise MIDALI, Régine MILLET, Clara MONTEIL, François OLLEON, Valérie PETEX, Serge POMMELET, Guillaume RACCURT, Adrian RAFFIN, Franck REBUFFET-GIRAUD, Sophie RIVENS, Olivier ROZIAU, Olivier SALVETTI, Youcef TABET, Laurence THERY, Jean-Claude TORRECILLAS, Martine VENTURINI, Françoise VIDEAU, Régine VILLARINO, Damien VYNCK

Pouvoirs : Patrick AYACHE à Serge POMMELET, Patricia BAGA à Clara MONTEIL, Philippe BAUDAIN à Agnès DUPON, Michèle FLAMAND à Claude BENOIT, Pierre FORTE à Martine VENTURINI, Nelly GADEL à Youcef TABET, Annick GUICHARD à Anne-Françoise BESSON, Hervé LENOIRE à Patrick BEAU, Claire QUINETTE-MOURAT à Martin GERBAUX, Sidney REBBOAH à Christelle MEGRET, Cécile ROBIN à Patricia BELLINI, Brigitte SORREL à Françoise MIDALI, Christophe SUSZYLO à Zakia BENZEGHIBA

*La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Grenoble dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.*

Dans le cadre de sa politique de prévention, la Communauté de communes Le Grésivaudan participe au financement de missions assurées par des partenaires ou des associations œuvrant à la prévention ou à la résolution de conflits intrafamiliaux.

Depuis 2018, l'association Pacifique Airline propose des médiations familiales. Elle intervient essentiellement auprès de parents séparés qui ont des conflits au sujet des enfants et plus généralement, auprès de tous les membres d'une même famille qui n'arrivent plus à communiquer (dans le cadre de successions par exemple).

A l'origine, mise en place par la Caisse d'Allocations Familiales pour faciliter le règlement des difficultés relatives au versement des pensions alimentaires, la médiation familiale est maintenant soutenue aussi par le Département de l'Isère, la MSA (Mutualité Sociale Agricole) et le Ministère de la Justice dans le cadre de la conférence des financeurs.

L'association participe également à une expérimentation du tribunal de Grenoble visant à proposer aux couples en cours de séparation de bénéficier d'une médiation pour trouver un accord avant le jugement.

La médiation se déroule en deux ou trois étapes :

- Un entretien d'information gratuit d'environ 1 h, ouvert à tous, qui permet, dans 75 % des cas, de trouver un accord,
- 2 à 5 entretiens de médiation d'1h30 à 2h chacun, payants selon les revenus des personnes (de 2 à 131 €),
- L'accord peut être ensuite homologué par le juge.

Actuellement, l'association assure les médiations au sein de l'Espace France Services intercommunal à Pontcharra via une mise à disposition gratuite des locaux un jour par semaine.

Cette activité sur le Grésivaudan mobilise environ 0,5 ETP réparti entre l'intervention de la médiatrice et le soutien d'une assistante administrative.

Une centaine de personnes ont été concernées réparties sur une quinzaine de communes du territoire.

Les chiffres précis de l'activité seront communiqués au premier trimestre de l'année 2024.

L'association sollicite auprès de la Communauté de communes Le Grésivaudan, une aide financière d'un montant de 2 000 € visant notamment le maintien des entretiens d'information gratuits.

Les crédits sont inscrits sur le budget primitif 2024 - budget principal - chapitre 65 - article 65748 - analytique SUBPREV- gestionnaire Education

*La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Grenoble dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.*

Ainsi, Monsieur le Président propose au Conseil communautaire :

- D'attribuer une subvention d'un montant de 2 000 € à l'association Pacifique Airline au titre de l'année 2024,
- De l'autoriser à signer tous les documents afférents à cette affaire.

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, adopte à l'unanimité cette délibération.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus.

Au registre ont signé tous les membres présents.

POUR COPIE CERTIFIEE CONFORME ET EXECUTOIRE

Crolles, le **05 FEV. 2024**

Le Président,  
Henri BAILE



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Grenoble dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.

